

LIVRE **BLANC**



**Quelles sont vos obligations
en matière de qualité de vie et des
conditions de travail (QVCT)?**

QUI SOMMES-NOUS ?

Chez **Juritravail**, nous avons envie de **vous aider à comprendre le droit, sans prise de tête**.

Nous avons comme ambition de **démocratiser l'accès au droit** en offrant une information juridique, de **l'accompagnement pendant toute la vie de votre entreprise** et de l'aide au quotidien à **plus de 150 000 clients** par an.



Pour cela, nous sommes plus de 70 salariés à travailler au quotidien à **Paris, La Rochelle et Clermont-Ferrand** afin de vous fournir une **bibliothèque juridique de qualité, compréhensible facilement et toujours à jour** malgré les évolutions incessantes des lois !

GRÂCE À NOS OFFRES D'ABONNEMENT :

✓ Accès à la base documentaire

Un accès illimité à notre base documentaire : Plus de 800 dossiers thématiques, 500 modèles de lettres et 200 contrats mis à jour régulièrement.

Gain de temps assuré !



✓ Une ligne juridique dédiée pour vous

Un juriste, qui connaît votre entreprise, répond à toutes vos questions juridiques **par téléphone, sans limite de durée, ni de nombre d'appels. Il vous répond en moins de 24h !**

✓ Un accès aux conventions collectives

Accédez à toutes les conventions collectives au format pdf **quand vous le souhaitez !** Profitez de près de 400 conventions collectives à jour.

Et encore plein d'autres avantages...



01 75 75 36 00





SOMMAIRE

04 Introduction

05 Définition et législation

06 Quels sont les sujets de la QVCT/QVT et quand sont-ils abordés ?

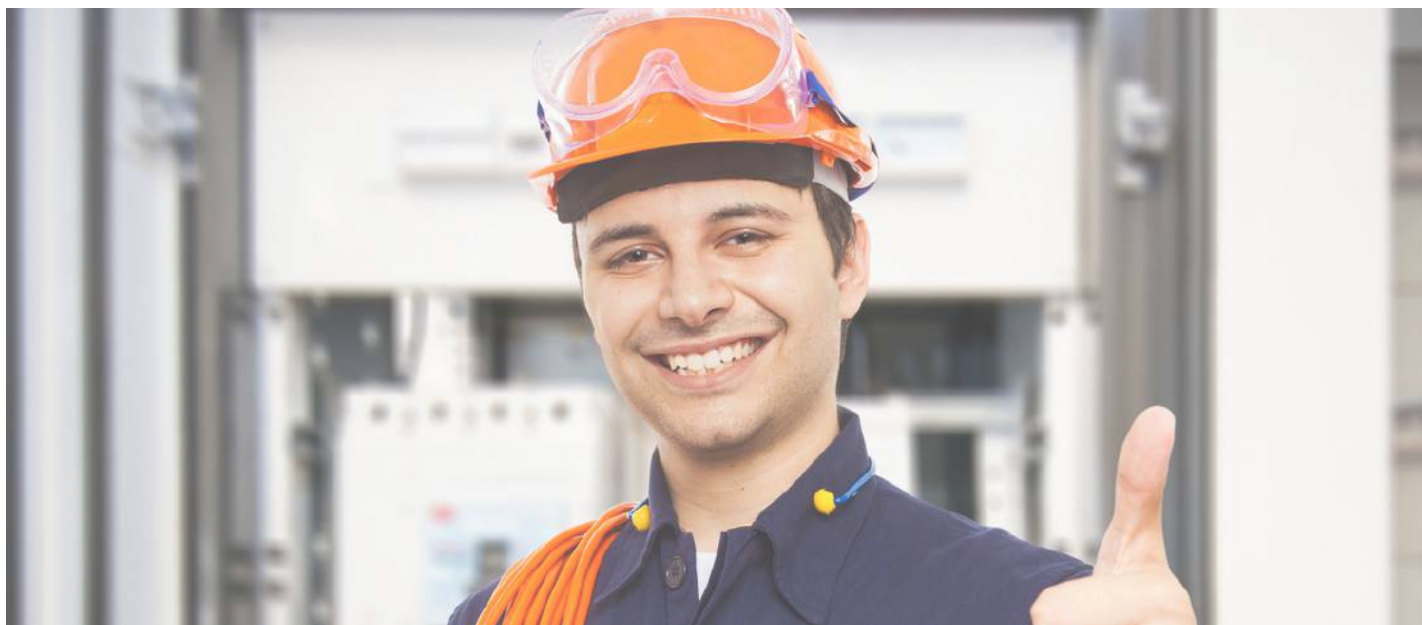
07 Quelles actions mettre en place en matière de prévention pour améliorer la QVCT

08 Comment concilier vie professionnelle et vie personnelle ?

09 En quoi consiste le droit à la déconnexion ?

10 Les obligations de l'employeur

14 Notre accompagnement



INTRODUCTION

En tant qu'employeur, vous devez assurer de bonnes conditions et relations de travail ainsi que la sécurité dans votre entreprise. **Une démarche de Qualité de Vie et Conditions de Travail vise à combiner le bien-être des salariés et la performance de l'entreprise.** Quelles sont les législations et quelles sont vos obligations ?

- Obligations employeur, sujets de la QVCT, prévention, droit à
- la déconnexion, sanctions....

Grâce à notre livre blanc, découvrez comment assurer la qualité de vie et l'amélioration des conditions de travail dans votre entreprise !

Pour en savoir plus sur les QVCT, nous vous invitons à télécharger notre dossier dédié !



La **Qualité de Vie et les conditions de Travail (QVCT)** englobent **toutes les actions visant à améliorer le bien-être et les conditions de travail des employés**, y compris la **santé et la sécurité**, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, l'ergonomie, les relations sociales et la formation.

Ces aspects sont **très importants** pour tous les managers, les RH et les dirigeants d'entreprise. En effet, ils **valorisent vos employés et les fidélisent**. Vos salariés se sentent bien, ils sont donc **plus productifs** et **améliorent leurs performances**. Le **taux d'absentéisme diminue**, comme le turn-over. **C'est un vrai cercle vertueux !**

Le Code du travail est le principal fondement juridique en matière de qualité de vie et conditions de travail (QVCT). Il impose aux employeurs d'assurer la **sécurité et la santé physique et mentale** de leurs salariés.

POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ NOUS CONTACTER AU :

Vous êtes employeur ?
Ne restez pas seul avec vos questions !



01 75 75 36 00



www.juritravail.com/professionnels

Nos juristes répondent
gratuitement à votre 1ère question !



emma.chevallier@juritravail.com



02

Quels sont les sujets de la QVCT/QVT et quand sont-ils abordés ?



Selon l'accord national interprofessionnel de 2020, la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) doivent viser :

- L'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, les conditions de travail, l'utilité du travail et les transformations rapides du secteur.
- L'expression et la participation des salariés

Dans **les entreprises de plus de 50 employés, une négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la QVCT est requise**. La loi du 2 août 2021 modifie ces négociations en ajoutant des aspects tels que **l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés**, la prévoyance, le **droit à la déconnexion** et la prévention des risques professionnels. **La conclusion d'un accord n'est pas obligatoire, seulement la négociation.**

juritravail



03

Quelles actions mettre en place en matière de prévention pour améliorer la QVCT ?



Au sein de l'entreprise, **la culture de la prévention** se traduit par la façon dont les acteurs de l'entreprise intègrent **les enjeux liés à la santé et la sécurité au travail** dans leurs actions quotidiennes.

La démarche de prévention repose sur un **dialogue social continu** entre vous, les salariés et les représentants du personnel.

En disposant d'une politique de prévention, vous êtes en mesure d'agir en amont pour **éliminer les causes des risques professionnels** (tant physiques que psychosociaux) pouvant affecter vos salariés avant que ces derniers ne produisent des effets dommageables.

Afin de **garantir la sécurité** de vos employés, **le législateur impose plusieurs obligations à l'employeur en matière de prévention.**



04

Comment concilier vie professionnelle et vie personnelle ?



La conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés fait partie des objectifs de la QVCT.

Cette articulation entre vie professionnelle et vie privée peut passer par la mise en place de différents dispositifs :

- aménagement du temps de travail ;
- droit à la déconnexion ;
- ouverture du télétravail ;
- régularisation de l'utilisation des outils numériques ;
- dispositifs liés à la parentalité (par exemple : congé parental d'éducation) ;
- etc.

Le **télétravail** est de plus en plus utilisé depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Celui-ci peut être **mis en place dans le cadre des négociations annuelles obligatoires** ou bien dans le cadre d'une charte élaborée par l'employeur, après avis du CSE.

POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ NOUS CONTACTER AU :

Vous êtes employeur ?

Ne restez pas seul avec vos questions !

Nos juristes répondent

gratuitement à votre 1ère question !



01 75 75 36 00



www.juritravail.com/professionnels



emma.chevallier@juritravail.com

05

En quoi consiste le droit à la déconnexion ?



La "loi El Khomri" ou "loi Travail" a intégré le **droit à la déconnexion dans le Code du travail**. Ce droit doit être discuté lors des négociations annuelles dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Les modalités d'exercice sont définies au niveau de chaque entreprise, mais les employeurs doivent garantir ce droit même sans accord collectif. **Il est essentiel de créer une charte en consultation avec le CSE.**

Ainsi, les salariés ont le droit de ne pas répondre aux courriels en dehors des heures de travail et ne peuvent être licenciés pour cette raison.

juritravail



L'employeur se doit de faire face à deux obligations majeures :

- **Obligations en matière de sécurité au sein de son entreprise**

L'obligation de sécurité de l'employeur est un principe fondamental du droit du travail. **La violation de cette obligation peut entraîner des sanctions pénales et civiles pour l'employeur.**

L'employeur a le devoir de prendre toutes les mesures de prévention des **risques professionnels**, de mettre à disposition des moyens adaptés pour la sécurité des salariés, de les informer sur les risques liés à leur travail et les mesures de prévention existantes.

- **Les obligations en matière de charge de travail**

Les employeurs ont l'obligation d'**assurer la santé physique et mentale de leurs salariés**, ce qui implique de prendre en compte la charge de travail de ces derniers. Concrètement, cela signifie que **les employeurs doivent notamment veiller à ce que les postes de travail soient adaptés** aux caractéristiques physiques des salariés et qu'ils ne présentent pas de risques psychosociaux tels que le stress, l'épuisement professionnel, etc.

**Besoin d'en savoir plus sur la QVCT ?
Téléchargez notre dossier complet !**

**Obligations employeurs,
préventions, droits, sanctions ...**





Notre accompagnement juridique pour les pros comme vous !



VOUS AVEZ 10 000 SUJETS EN TÊTE ?

Concentrez-vous sur votre activité,

On s'occupe du juridique et on protège votre entreprise !

GRÂCE À NOS OFFRES D'ABONNEMENT :

✓ **Accès à la base documentaire**

Un accès illimité à notre base documentaire : Plus de 800 dossiers thématiques, 500 modèles de lettres et 200 contrats mis à jour régulièrement.

Gain de temps assuré !



✓ **Une ligne juridique dédiée pour vous**

Un juriste, qui connaît votre entreprise, répond à toutes vos questions juridiques **par téléphone, sans limite de durée, ni de nombre d'appels. Il vous répond en moins de 24h !**

✓ **Un accès aux conventions collectives**

Accédez à toutes les conventions collectives au format pdf **quand vous le souhaitez !** Profitez de près de 400 conventions collectives à jour.

Et encore plein d'autres avantages...



[Testez notre abonnement](#)

[Une question Juridique !](#)



UN GRAND MERCII

Vous avez apprécié la lecture de ce livre blanc, et souhaitez faire un retour, écrivez-nous à cette adresse :



emma.chevallier@juritravail.com

